

« islamo gauchisme » dans les universités, c'est dénoncer des atteintes quand il n'y en a pas, pour mieux faire oublier le scandale du financement des écoles privées (à 95% catholiques) par la loi Debré et de la bienveillance de l'Etat, sans laquelle les affaires de pédocriminalité de l'Eglise et autres Betharam n'auraient jamais pu exister. Nous le rappellerons lors du meeting au gymnase Japy le 6 décembre à Paris pour les 120 ans de la loi de 1905.

6 Y a-t-il un lien entre religions et conflits ou terrorisme dans le monde ?

La religion est toujours un habillage d'intérêts matériels. Le judaïsme ne mène pas plus au terrorisme sioniste que l'islam ne conduit aux dictatures du Qatar ou de l'Arabie Saoudite (soutenues par les USA et l'UE au passage). Que lors de conflits, comme cela a été le cas en Afghanistan ou lors de la chute de Bachar El Assad, des États armant des groupes pour les aider dans leur but de guerre, n'a rien à voir avec la religion. Une partie de la classe politique cherche à camoufler les intérêts des grandes puissances derrière de prétendus conflits religieux, comme certains – y compris à « gauche » l'ont tenté en expliquant que manifester contre le génocide en Palestine était « antisémite ».

7 La Mairie a bien financé des fêtes catholiques, mais en même temps, elle défend la laïcité, comment l'expliquer ?

Avec Manuel Valls et certaines « associations », au lieu de combattre la laïcité, certains en ont fait un outil pour diviser. Ainsi, le voile a été pointé du doigt, alors qu'il s'agit du port dans la rue d'un signe religieux parfaitement légal. Tout ceci a été largement relayé par la Mairie de Montpellier qui a imposé la « charte de la laïcité » aux syndicats et associations, déclinaison locale des « contrats d'engagement républicain » de la loi séparatisme, pour encore plus semer le trouble et aider à ce que plus personne ne comprenne rien. Rendre

confus ce qui était limpide et orienter les regards en direction des musulmans : voilà le contenu de l'instrumentalisation du mot « laïcité ».

8 La loi de 1905 ne devrait-elle pas être adaptée aux besoins actuels, comme le proposent certains ?

Non. La séparation des Eglises et de l'Etat doit au contraire être renforcée. Si quelque-chose doit être changé, c'est la loi Debré qui doit être abrogée pour que l'argent public aille au service public, donc à l'école de la République, laïque, la même pour tous.

9 N'y a-t-il pas des religions qui ont des revendications de type « communautaire » ?

La seule religion qui a des exigences vis-à-vis de l'Etat dans le passé comme aujourd'hui, c'est l'Eglise catholique qui a revendiqué de pouvoir organiser l'instruction des enfants sur fonds publics. C'est également l'Eglise qui vient célébrer la crèche de la nativité au sein de la mairie de Béziers alors que c'est illégal.

C'est également l'Eglise qui s'est immiscé dans des débats comme l'IVG, le mariage pour tous, la recherche sur les cellules embryonnaires ou le droit de mourir dans la dignité.

Étrangement, ces pressions ne sont que rarement dénoncées par la classe politique officielle, qui préfère inventer des affaires impliquant des musulmans, comme ce fut le cas à Nice, avec la polémique sur l'abaya ou de temps en temps dans les universités...

10 « Saint-Roch » a-t-il existé ?

C'est un débat d'historiens. Le spécialiste de la question qui y a consacré 30 années de sa vie, Pierre Bolle, a conclu à une invention de la part de l'Eglise. Ceci ne change rien au fait que, ayant existé ou pas, la loi de 1905 doit s'appliquer.



A Béziers comme à Montpellier, la loi de 1905 doit être respectée !